



Agression sexuelle d'une ancienne journaliste de Belfort : la gestion honteuse de la direction de l'Est Républicain

Il aura fallu un article-détonateur du média en ligne Le Trois, le 30 octobre 2025, pour que les salariés de L'Est Républicain, de Vosges Matin et du Républicain lorrain (pôle ERV) les plus éloignés du nord Franche-Comté découvrent qu'un journaliste fait-diversier de Belfort venait d'être condamné au pénal pour l'agression sexuelle d'une collègue en CDD. Laquelle a, depuis, dû quitter l'entreprise. L'auteur, lui, a été confirmé dans la même agence. Où le malaise aujourd'hui est palpable. Et entretenu, entre autres, par les nombreux propos virulents et moralisateurs déposés en commentaires des articles de l'édition publiés sur Facebook. Invitée, par Le Trois, à s'exprimer sur cette affaire engageant l'image de nos titres, la direction du pôle n'a pas souhaité apporter d'explication. Dont acte.

La hiérarchie du pôle ERV avait été alertée par la plaignante dès janvier 2023. A diligenté une enquête interne sur l'agression mise au jour. Une enquête pénible pour la victime. Mais donc inachevée. La direction ne menant aucune investigation complémentaire au travail de recueil de témoignages réalisé par le SNJ, lanceur d'alerte. Sanctionné de deux semaines de mise à pied, l'agresseur a réintégré son poste à Belfort. Où la CDD, désormais reconnue comme victime par la justice, a dû le côtoyer. Et subir l'impensable, c'est-à-dire travailler plusieurs mois dont des soirs et deux week-ends entiers avec lui au risque de se retrouver en tête à tête ! Dans l'indifférence coupable de la hiérarchie locale, qui a validé cet emploi du temps inacceptable. Interpellé en CSE sur ce point, Christophe Mahieu avait alors minimisé les faits, en plaident « l'erreur de planning, l'erreur humaine ». Sans commentaire... Preuve de la gestion calamiteuse de la direction, la victime a été exfiltrée dans une autre agence. D'autres victimes de ce journaliste, interrogées lors de l'enquête de la direction, ne se sont pas senties soutenues et protégées et ont quitté le métier ou sont parties à l'autre bout de la France pour se reconstruire.

C'est cette incompréhensible stratégie de l'indifférence de la direction du pôle qui est aujourd'hui questionnée par les salariés et syndicats du pôle ERV. Car le journaliste qui vient d'être condamné par la justice, ne l'a été que parce que cette ex-consoeur en CDD a eu le courage de déposer plainte en 2024.

La pleutre de toute la hiérarchie, jusqu'à son plus haut niveau, face à cette affaire qui nous explose aujourd'hui au visage, malgré les nombreuses alertes des syndicats, trouve un prolongement dans son incapacité à rétablir un climat serein au sein des titres du pôle. Elle reste muette aux interpellations et questionnements légitimes des salariés. Et irresponsable, en autorisant ce fait-diversier condamné pour un motif similaire, à couvrir des affaires et audiences d'agressions sexuelles. Elle sait, en agissant ainsi, qu'elle engage l'intégrité de notre information et la crédibilité de L'Est Républicain. La non-communication en interne et en externe place les journalistes de terrain dans une situation intenable auprès de leurs interlocuteurs. Une gestion des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail plus que médiocre.

Nous, syndicats, si nous nous taisons, nous devenons complices.

Il ne s'agit plus d'alerter. Ces agissements étaient connus de longue date : des signalements de jeunes femmes avaient été effectués auprès de cadres intermédiaires. Sans réponse. En 2019, selon Le Trois, un mail d'un collègue de l'agresseur signalait à la direction des propos plus que déplacés, violents et sexuellement explicites, tenus par le fait-diversier à l'encontre des jeunes femmes, devant toute la rédaction. Il n'y en a officiellement aucune trace chez ERV, ailleurs que dans les archives du « lanceur d'alerte ».

Face à la légèreté inqualifiable et fautive avec laquelle la direction générale de L'Est Républicain a géré l'ensemble de ce lourd dossier, nous demandons au groupe Ebra et à son actionnaire principal le Crédit Mutuel de prendre les mesures nécessaires contre ceux de l'encadrement, jusqu'en haut de la pyramide, qui savaient depuis longtemps, n'ont pas agi et se sont tus, faisant la part belle à une omerta destructrice. Trop de dégâts ont été commis au sein du pôle ERV depuis des années. Nos journaux et leurs salariés, qui ont déjà vécu deux ruptures majeures de confiance en 2025, doivent pouvoir tourner cette page de leur histoire pour aller de l'avant, en sérénité. Les victimes de violences sexistes et sexuelles, au sein du pôle ERV, et dans l'ensemble du groupe Ebra, doivent pouvoir être assurées que leur parole sera entendue et qu'elles seront protégées.